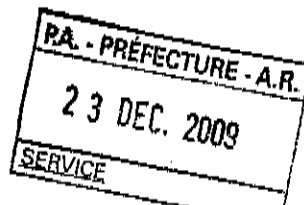


Séance du 16 décembre 2009  
-----

RIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
OITS DE VOIRIE - DROITS DE PLACE



**PRESENTS** : M. MOLERES, Maire, Mmes PIT, CASTERA, CAULIER, MM. SAINTE-CROIX, FLOUS, Mme BARBAZIN, Adjoint, MM. PIOVESANA, CABE, BERNADICOU, ARENAS, Mmes BAYLE LASSERRE, BOUNINE, SUPERVIE, M. CABANNES, Mme SIMON, M. DARRIEUX, Mmes BEUSTE, MIREMONT SALDAQUI, MM. COISY, CAZENAVE, Mme MESPLES, M. DI DOMENICO, Mme ARNAUD.

**EXCUSES** : MM. HANON, DESCAZEAX, KLEIN, Mmes CAUHAPE, DULAU, ALVAREZ, M. RICHIER qui ont donné respectivement pouvoir à Mmes CAULIER, PIT, M. MOLERES, Mmes MIREMONT SALDAQUI, BARBAZIN, MESPLES, M. DI DOMENICO.

**ABSENTES** : Mmes LE DANIEL, CABEZAS.

Madame BARBAZIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

---

**Rapport présenté par Madame BEUSTE, Conseillère municipale :**

Toute occupation du domaine public à but commercial ou privé est soumise à autorisation préalable de l'autorité municipale et peut être assujettie à la perception d'un droit de voirie ou un droit de place.

Il vous est proposé de réajuster et moduler les droits de voirie et les droits de place suivant la nature et l'activité concernées.

**Redevances du domaine public**

1) Droit fixe d'instruction des dossiers .....	5 €
2) Droits d'occupation du domaine public	
<u>activité ou type</u>	<u>redevance</u>
* <u>Terrasses</u>	
- emplacement aménagé .....	30 € / m <sup>2</sup> / année
- emplacement période estivale (1 <sup>er</sup> /05 au 30/09).....	4 € / m <sup>2</sup> / mois
- emplacement période hivernale (1 <sup>er</sup> /10 au 30/04) .....	2 € / m <sup>2</sup> / mois
* <u>Commerces et magasins</u>	
- Présentoir et guéridon .....	25 € / année
- Etal, chevalet, portant et divers	
, dispositif annuel inférieur à 1 m <sup>2</sup> .....	30 €
, dispositif annuel supérieur à 1 m <sup>2</sup> .....	20 € / m <sup>2</sup>

\* Travaux

- Echafaudage, dépôt, gravat et palissade..... 5 € / jour
- Echafaudage minimum perception ..... 30 €
- Occupation place/stationnement hors VL  
(bennes, nacelles, engins mobiles, camions déménagement)..... 8 € / jour

\* Concessions et divers

- Occupation ponctuelle chaussée et autres ..... 0,18 € / m<sup>2</sup> / jour  
(bureaux, emprise etc...)

\* Occupation du domaine public sans autorisation..... 120 € / jour

**3) Manifestations spécifiques**

- véhicules exposition..... 7 € / jour
- camion vente ambulante
  - stand alimentaire ..... 35 € / jour
  - camion et stand exposition ..... 90 € / jour
- spectacle marionnettes et théâtre..... 40 € / manifestation
- spectacle démonstration et cirque ..... 100 € / manifestation
- manèges, stands et attraction..... 1 € / m<sup>2</sup> / manifestation

La délibération est adoptée par 25 voix pour – 6 abstentions (MM. RICHIER, CAZENAVE, DI DOMENICO, Mmes ALVAREZ, MESPLES, ARNAUD).

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ,  
le 16 décembre 2009

Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

LE MAIRE



Archivée à la Mairie le 22 DEC. 2009

Transmise à la Préfecture le 22 DEC. 2009